

Janssen en collaboration avec un comité scientifique indépendant composé de  
Christophe HENNEQUIN, Nicolas MOTTET et Laurent SALOMON,  
vous invite au programme :

## HORMONOTHÉRAPIE

### PARIS 2017

Trois sessions vous sont proposées pour  
actualiser vos connaissances.

#### Session 1 - Vendredi matin

10h - 12h **Accueil des participants**

- Quizz
- Synthèse des androgènes
- Les modalités de suppression androgéniques

12h - 14h **Déjeuner à l'hôtel**

#### Session 2 - Vendredi après-midi

14h - 19h **Cancer de la prostate  
métastatique**

- Le traitement hormonal
- Les effets secondaires du traitement hormonal

16h15 - 16H45 **Pause**

- Résistance à la castration : Mécanismes et Principales Données
- Hormonothérapie et Radiothérapie

20h - 22h **Dîner**

#### Session 3 - Samedi matin

09h - 12h **Début de la seconde journée de  
formation HORMONOTHERAPIE**

- Hormonothérapie et chirurgie
- Les bonnes et mauvaises utilisations de l'hormonothérapie : situations cliniques I

10h30 - 11h **Pause**

- Les bonnes et mauvaises utilisations de l'hormonothérapie : situations cliniques II
- **Conclusion : le traitement hormonal du cancer de la prostate en 2017**

12h **Déjeuner à l'hôtel**

PHFR/ONC/0917/00017736

INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE ASSOCIATION

En partenariat avec :



janssen  Oncology

PHARMACEUTICAL COMPANIES OF 

# HORMONOTHÉRAPIE

PARIS 2017

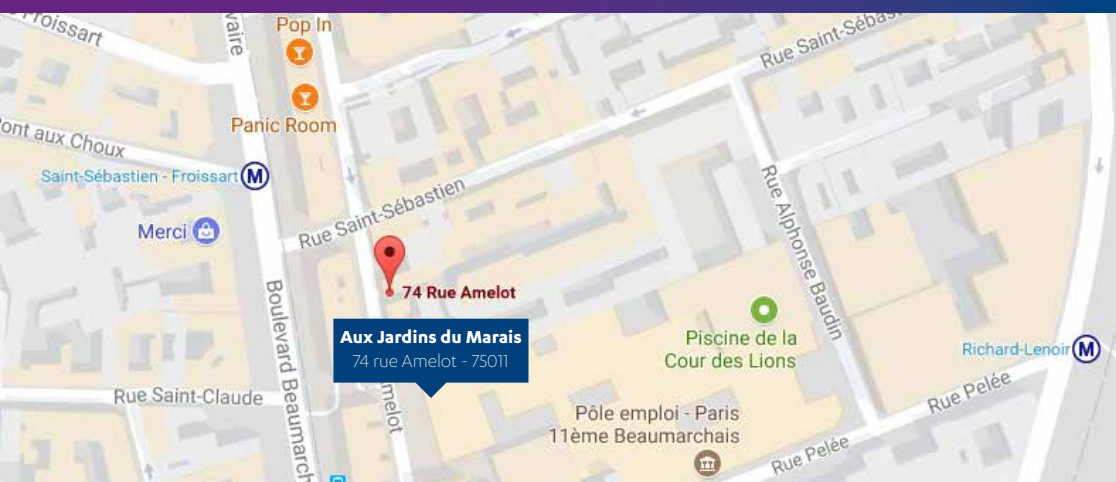
Rendez-vous les

**8 & 9 DÉCEMBRE 2017**

## Aux Jardins du Marais

74 rue Amelot - 75011 PARIS

Métro 8 : Saint Sébastien – Froissart



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE ASSOCIATION**

Conformément à l'article L4113-6 du code de la santé publique, JANSSEN-CILAG se charge d'informer ou transmettre pour avis au conseil de l'ordre compétents, les informations applicables conformément au décret n° 2007 - 454 du 25 mars 2007 relatives à l'organisation de la manifestation et aux conditions d'hospitalité. A cette occasion, un repas d'un montant maximum de 60 euros sera proposé aux participants\*.

\*Le Professionnel de Santé est informé et accepte que JANSSEN-CILAG rende publiques sur le site internet unique [www.transparence.sante.gouv.fr](http://www.transparence.sante.gouv.fr) les informations relatives à l'identité du Professionnel de Santé, ainsi qu'aux avantages liés à la manifestation que le Professionnel de Santé peut recevoir directement ou indirectement, au titre de la législation sur la transparence et selon les modalités fixées par les articles L.1453-1, D.1453-1 et R.1453-2 et suivants du code de la santé publique.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant collectées ou susceptibles d'être collectées, à des fins d'informations ou promotions des produits. Vous pouvez exercer ce droit d'accès et de rectification en vous adressant au Pharmacien Responsable de JANSSEN pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. JANSSEN-CILAG, Société par Actions Simplifiée au capital social de 2956.660 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 562 033 068, dont le siège social est au 1, rue Camille Desmoulins, TSA 91003, 92787 Issy-les-Moulineaux.

En partenariat avec :



janssen  Oncology

PHARMACEUTICAL COMPANIES OF 